

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE
DELIBERATION N°2023_094

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le 2023
ID : 076-217601087-20231130-2023_094-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
30 NOVEMBRE 2023



Date de la convocation : 24/11/2023

Date d'affichage : 24/11/2023

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 23

Représentés régulièrement convoqués : 10

Absents : 0

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Gaëlle RICHEL, Stéphane BERTOLETTI, Grégoire POUPON, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Nicole BERCES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Patricia RENAULT pouvoir à Mme Melanie VAUCHEL, Mme Marie MABILLE pouvoir à M Aurélien BEHENGARAY, M Hervé ADEUX pouvoir à M Michel PHILIPPE, Mme Isabelle HERBERT pouvoir à M Grégory DEREN, Mme Karen YVAN pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, M Jean-Marie LÉGUILLON pouvoir à Mme Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Mme Claire PEREZ pouvoir à M Jérôme ROBERT, M Vincent BOURGES pouvoir à Mme Margaux VANTHOURNOUT, Mme Marie-Françoise GUGUIN pouvoir à Mme Nicole BERCES, M Lionel ANSELMO pouvoir à Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES

Secrétaire de séance : M Grégoire POUPON

12 - OBJET : ESPACES PUBLICS - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ROUEN NORMANDIE STATIONNEMENT - RAPPORT DE GESTION 2022 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Rapporteur : Michel PHILIPPE au nom du Conseil de la Municipalité

2023_094

LE CONSEIL MUNICIPAL


VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles D.1524-7, L.1531-1 et L.1524-5,

VU les statuts de la Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement,

VU le rapport des administrateurs de la Ville de Rouen au Conseil d'Administration de la S.P.L. Rouen Normandie Stationnement au titre de l'année 2022 ci-annexé.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023
DELIBERATION N°2023_094

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le 2023
ID : 076-217601087-20231130-2023_094-DE



CONSIDERANT que la Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement a été créée en janvier 2014 pour une durée de 99 ans,

CONSIDERANT que conformément aux dispositions des articles L.1531-1 et L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport écrit qui lui est soumis au moins une fois par an par ses représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

CONSIDERANT que l'année 2022 constitue une année post covid caractérisée par un retour à un niveau d'activité proche de l'année 2019 en matière de recettes issues du contrôle du stationnement payant sur voirie (4.524.526,74 € en 2022 contre 4.410.302 € en 2019)

CONSIDERANT que l'activité fourrière a retrouvé, en 2022, un niveau d'activité comparable à l'année 2019 (5.230 réquisitions en 2022 contre 5.457 réquisitions en 2019) après deux années également fortement impactées par la crise sanitaire avec respectivement 4.563 réquisitions en 2021 et 3.738 réquisitions en 2020.

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport 2022 de la S.P.L. Rouen Normandie Stationnement, ci-joint en annexe.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2022 de la S.P.L Rouen Normandie Stationnement.

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr